

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 25 AOUT 2020

**Président** : SABATINO Joseph

**Secrétariat** : LALO Aboubakar

**À tous les arbitres qui officient en D1 et D2**

**RAPPEL FMI :**

## Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

**Rappel:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

**COUPE DE FRANCE – DESIGNATION DES ARBITRES (matchs 29 et 30 Août 2020) :**

Equipe recevante	Equipe visiteuse	Arbitre centre
Abbaye Us	Beaucroissant Fc	DJOUER Mourad
Batie Divisin Us	Ascol Foot 38	CORNU Royald
Batie Montgascon	Velanne Fc	BEDAR Nadir
Bizonnes Es	Beauvoir Us	VIVIER Pascal
Boss	Moirans F-C	GIROUD Mickael
Bourgoin Asp	Vallee Bleue Fc	ROUSSILLON Alain

Cassolard Passageois	Miribel Cs	AKSOY Emre
Cessieu As	Tignieu Jameyzieu Fc	BOUZOUZOU Hazid
Chatte Us	Beaurepaire	MAREY Arnaud
Chirens Fc	St Joseph Riviere	KEITA Ibrahima
Claix F.	Deux Rochers Fc	BOUSSOUF Mohamed
Eyzin St Sorlin Fc	E.C.B.F.	LEVYN David
Frogès O.C	Poisat Am.C.	BRIOUA Mourad
L.C.A Foot 38	Fontaine As	THEVENIN Cyril
Quatre Montagnes Fc	Usvo Grenoble	HOCINE Halime
St Georges Commiers	Pont Claix Fc	HAMILA Salem
St Lattier As	Agnin F.C	ARNAUD Vivien
St Paul Varces Us	St Martin Uriage Fc	ANAR AKDIM Kamel
St Quentin Fc	Bourbre Asf	BEN EL HADJ SALEM Zyed
Vallee De L'Hien 38	St Geoire Valdaine	URBAIN Cedric
Virieu Valondras	Crossey As	CARRERE Stephane
Vourey Sp	St Hilaire Cote	NIBBIO Rene

### **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres / Observateurs.

SECRETARIAT du District : transmission de la liste des arbitres à jour.

MAIRIE DE TULLINS-FURES : fin de la convention de mise à disposition de la piste d'athlétisme du complexe sportif Jean Valois, pour les arbitres, pris note avec nos remerciements pour les services rendus.

### **COURRIERS CLUBS :**

FC ECHIROLLES – FC ST MARTIN D'URIAGE – US CHATTOISE – US REVENTINOISE – USVO –

Concernant la première formation initiale en arbitrage qui aura lieu vers le début octobre, dates à définir sur 4 journées avec la formation FMI, vous seront transmises au plus tôt sur le PV pour inscriptions des candidats.

FC VALLEE DU GUIERS : envoi de la fiche de renseignements et dossier médical de l'arbitre Mr KOUHAJA Tahar, concernant son arrêt pour la saison 2020-2021 celui-ci doit faire un courrier ou un mail au district nous indiquant son indisponibilité.

### **COURRIERS ARBITRES :**

AKSOY Emre : changement d'adresse ; 6 avenue Philippe Vial 38500 VOIRON.

VITTOZ Jean Jacques : demande sa licence d'arbitre honoraire, concerne le secrétariat du district.

BOSCH Franck : envoi fiche de renseignements et une demande pour officier le samedi en

jeunes et pas le dimanche.

Transmis aux responsables des désignations jeunes arbitres.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.